

Archives
Z

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

VOIRIE COMMUNALE
Aliénation d'un délaissé
au profit de M. BECRET.

85.020

DATE DE CONVOCATION

8 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU À LA MAIRIE, LE 25 MARS 1985
APPLICATION Loi n° 82.213
du 2.3.82

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le dix huit mars à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - LE GUEFF -
BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT - Mme LAFAYE -
Mmes DEVIGNE - GAUDIN - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEREAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUINIL - Melle BARRAUD-DUCHERON - Mme CENAT -
MM. GEOFFROY - LACOTTE - CANDAU - THOMAS - Mmes FONTAN - DE GAYE -
BUCHET - MM. MONNARD - LAPERCHE -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARBAT par M. FABER
DAUZIDOU par M. MOST

EXCUSES : MM. BERNARD - POTENNEC -

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose dans le cadre de l'opération
"La Métairie" d'un délaissé de l'ex-chemin ordinaire n° 13.

./.



Par promesse en date du 24 Décembre 1984, M. BECRET Jean-Claude, demeurant Chemin de Rouflac à AYTRE, s'est porté acquéreur dudit délaissé cadastré section BD n°s 123 et 143 d'une superficie de 40m², moyennant la somme de 1.600F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux en date du 17.01.85

Considérant que le délaissé n'est d'aucune utilité pour la Ville de ROYAN,

DECIDE :

- d'aliéner au profit de M. BECRET Jean-Claude, demeurant Chemin de Ronflac à AYTRE, un délaissé de l'ex- VO N° 13 cadastré section BD N°s 123 et 143 d'une surface de 40m² moyennant la somme de 1.600F.(mille six cents francs).

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à la vente,

- de désigner Me Jean NICOLAS, Notaire associé à BOURNEUF, 17290 AIGREFEUILLE d'AUNIS pour la régularisation de la vente.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,





PROMESSE D'ACQUISITION

JE SOUSSIGNE :

Monsieur Jean Claude BECRET, retraité, époux de Madame Madeleine Renée JACQUIN, demeurant à AYTRE, Chemin de Ronflac,

Déclare me porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de ROYAN, cadastrée section BD, n°s 123 et 143, d'une superficie de quarante mètres carrés, provenant de délaissés de voirie de l'ex C.V.O. 13, jouxtant ma propriété sise au n° 29, boulevard de la Perche, à raison de quarante francs le mètre carré, soit pour un montant de mille six cents francs (1.600 F).

Fait à
Le

x Flynté
24/12/1984

vu et approuvé

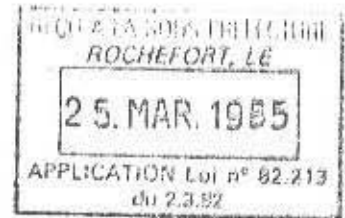


18 Mars 1985

Pour le maire
Le premier adjoint

Mueker

ETAT PARCELLAIRE



INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
BD	123 144	ex VO N°13	40m2	VILLE DE ROYAN

18 MARS 1985

Pour le maire
Le premier adjoint



Communale



25. MAR. 1985

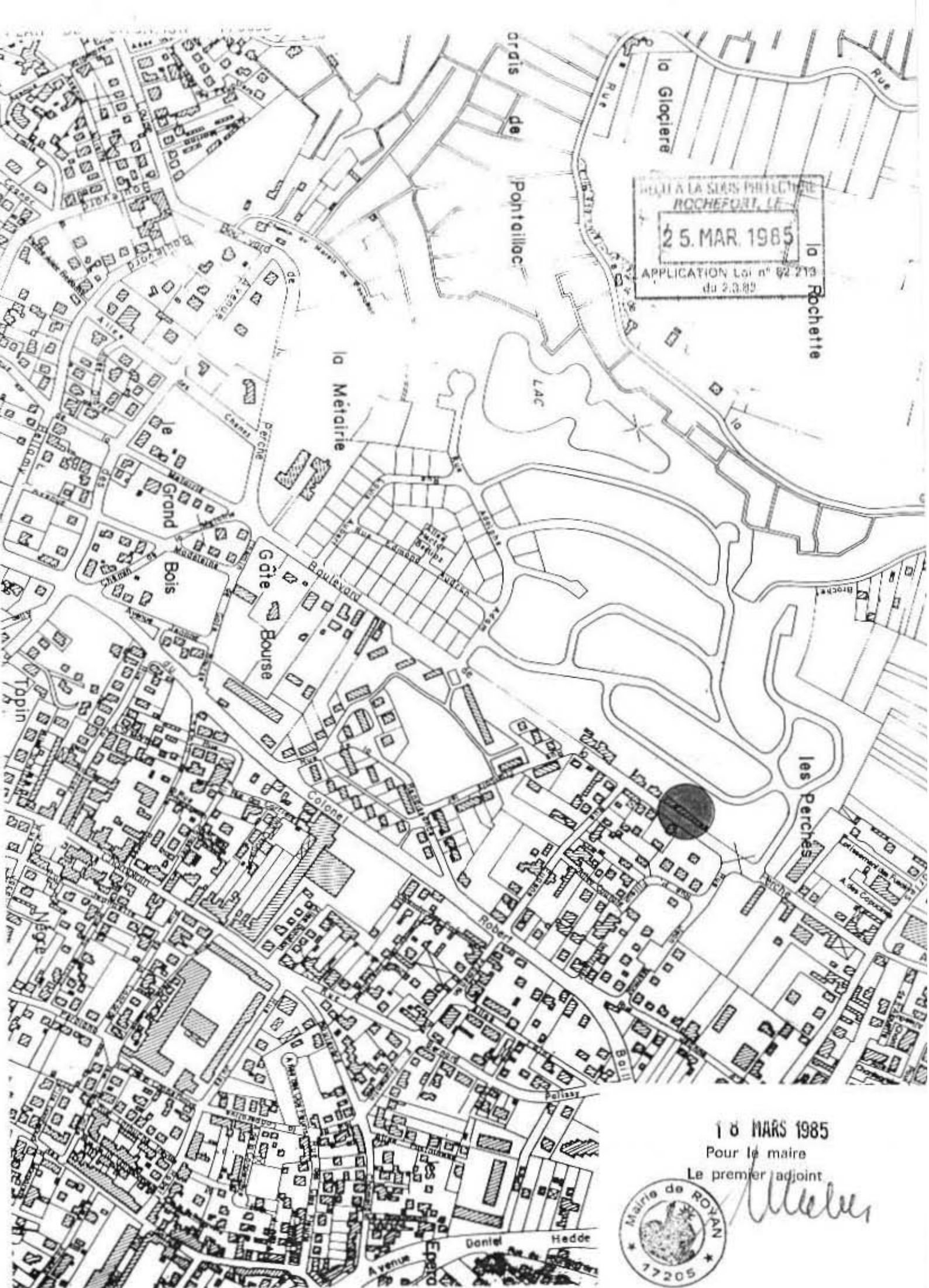
APPLICATION Loi n° 82-113

18 MARS 1985

Pour le maire
Le premier adjoint



PLAN DE MASSE 1/1000^{ème}



MAIRIE A LA SERS PUBLIQUE
 ROCHEFORT, LE
25. MAR. 1985
 APPLICATION Loi n° 82-213
 du 2.3.82

18 MARS 1985
 Pour le maire
 Le premier adjoint



Alber